



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	Arrivée après la 9 ^{ème} délibération
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
MERY	Nathalie FONTAINE	
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOTZ	Daniel CLERC	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 novembre 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 12 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 20 présents et 22 votants (présents et représentés).

Thibaut GUIGUE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2022

Exécutoire le : 06 DEC. 2022

Publiée le : 06 DEC. 2022

Visée le : 06 DEC. 2022

MARCHES PUBLICS

Marché 22051 : Aménagements extérieurs site Lepic – Lot 3 : Process – équipements - Attribution

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'arrivée du CIAS nécessite la création de places de stationnements extérieurs. Cette nécessité amène à la création d'une nouvelle aire de lavage des véhicules du service des ordures ménagères, celle existante étant vétuste et mal placée.

La maîtrise d'œuvre retenue pour ce marché est le groupement d'entreprise BARON / Ciel architecture / Construction Ingénierie Alpine dont le mandataire, Baron est domicilié 242 Rue Maurice Herzog à 73520 Vivier du Lac (marché n°21008).

La consultation a fait l'objet d'un allotissement, décomposé comme suit :

- Lot n° 1 : Terrassement – VRD – Espaces verts,
- Lot n° 2 : Génie Civil,
- Lot n° 3 : Process – Equipements.

La date de remise des plis a été fixée au 24 octobre 2022 à 12h00. Six offres ont été reçues.

A la suite de cette ouverture de plis et d'une phase de négociations, la Commission des procédures adaptées du 8 novembre 2022 propose de rendre infructueux les lots 1 et 2, les offres étant considérées inacceptables. Une consultation devra être relancée prochainement.

Il est également proposé de rendre le lot 3 infructueux, pour la même raison.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- DECLARE les lots 1, 2 et 3 infructueux.

Aix-les-Bains, le 29 novembre 2022

Le Président,
Renald BERETTI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 20
- Présents et représentés : 22
- Votants : 22
- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 22051 : Aménagements extérieurs site Lepic - Lot 3 : Process - équipements - Attribution

Date de transmission de l'acte : 06/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 06/12/2022

Numéro de l'acte : d4374 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20221129-d4374-DE

Date de décision : 29/11/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)